

Image not found or type unknown



Pension invalidité et pension alimentaire

Par **keelan**, le **24/05/2017** à **07:35**

Bonjour, mon compagnon est en invalidité catégorie 2 et en tout 988euros par mois. Il a 3 enfants et son ex-femme demande une pension alimentaire de 180euros par mois.il a un loyer de 300euros.le juge a accepté mais peut-on l'obliger à payer la pension alimentaire? Sachant qu'elle travaille, son conjoint aussi. Il ne va rien lui rester sur sa pension.

Par **cocotte1003**, le **24/05/2017** à **07:43**

Bonjour, bien sur que le jugement doit être appliqué de la part de votre compagnon. L'entretien des enfants a été partagé entre les deux parents en fonction de leur revenu et charges respectives, cordialement